

d'autant. Il est évident qu'avec la baisse de l'activité économique et des prix du pétrole, on a vu une diminution considérable des entrées fiscales du gouvernement au chapitre des revenus provenant du pétrole. Du côté des dépenses, il n'est pas nécessaire d'être un grand clerc pour se rendre compte que si l'on prend, par exemple, l'année 1982-1983 et qu'on la compare à 1983-1984, nous devons dépenser au chapitre de la dette publique 1 milliard 800 millions de dollars de plus en 1983-1984 qu'au cours de cette année fiscale. En ce qui a trait à l'assurance-chômage, nous dépenserons près de 2 milliards de dollars de plus au cours du prochain exercice financier, parce que l'on sait que le gouvernement doit renflouer la caisse d'assurance-chômage qui ne peut pas s'autofinancer lorsque les prestations à payer sont trop importantes. Le régime d'assistance publique du Canada, qui permet au gouvernement fédéral de payer 50 p. 100 des dépenses de bien-être social des provinces, verra ses dépenses augmenter de 558 millions de dollars. Le régime d'encouragement à l'accession à la propriété connaît un succès tel que nous allons dépenser cette année 240 millions de dollars de plus que prévu, ce qui permet la reprise dans les secteurs de l'habitation et de la construction. Cela n'est pas de l'argent jeté par les fenêtres par le gouvernement, monsieur le Président! Pour le financement des programmes établis, l'assurance-hospitalisation, l'assurance-santé, l'enseignement postsecondaire, le gouvernement, qui a dépensé 5 milliards 400 millions de dollars en 1982-1983, dépensera 6 milliards 600 millions de dollars, ce qui représente une augmentation de 1 milliard 200 millions de dollars sur 1982-1983.

D'ailleurs, j'en profite pour mettre à nu l'hypocrisie de l'opposition. Je me souviens, le printemps dernier, lorsque nous discutons de la reconduction des accords fiscaux, les députés de l'opposition, unaniment, reprochaient au gouvernement de trop serrer la vis aux provinces et de ne pas leur faire suffisamment de transferts fiscaux, afin qu'elles puissent, disaient-ils, assumer leurs responsabilités. Si nous les avons écoutés, ce sont des milliards de dollars additionnels que nous aurions dû ajouter au déficit budgétaire.

Monsieur le Président, il est évident que ce déficit budgétaire est considérable. Je pense qu'on n'a pas à se le cacher, on doit se parler honnêtement, mais il me semble que, compte tenu du niveau très élevé de l'épargne au Canada, on sait que les Canadiens épargnent 13 p. 100 de leur revenu personnel disponible ces temps-ci, et compte tenu surtout aussi du fait que, pour le moment, tant et aussi longtemps que la reprise économique n'aura pas davantage été amorcée, le secteur privé n'est pas très actif sur le marché des capitaux, de sorte que je suis convaincu que le gouvernement ne fait au fond que prendre la relève du secteur privé et que, finalement, il n'y aura pas une concurrence telle sur les marchés des capitaux entre le secteur privé et le secteur public qu'il y aura une pression à la hausse sur les taux d'intérêt.

Monsieur le Président, quand je parle de la relève prise par les gouvernements, parce que je sais que les gouvernements des provinces doivent aussi faire leur part, cela se traduit par exemple par plus de 2 milliards de dollars qui ont été consacrés au cours des derniers mois à des programmes de création d'emplois. Évidemment, cela se reflète dans le déficit, mais serait-ce une attitude responsable du gouvernement fédéral que de laisser les chômeurs à leur triste sort, surtout dans le cas où ils ont épuisé leurs prestations et doivent vivre du bien-être social?

Attribution de temps

Monsieur le Président, je crois que l'on tente de dramatiser ce que c'est qu'un déficit budgétaire. Dans le cas du Canada, de 90 p. 100 à 95 p. 100 de la dette nationale, la dette du gouvernement, sont dus à des Canadiens, ce qui veut dire qu'au fond les Canadiens se doivent à eux-mêmes.

Alors, monsieur le Président, étant donné que mon temps de parole est pour ainsi dire écoulé, je voudrais inviter le gouvernement à procéder le plus rapidement possible. A mon avis, les députés de l'opposition ont eu amplement de temps. Ils ont eu une chance raisonnable d'expliquer leurs raisons, si peu fondées soient-elles, mais ils ont ce droit, dans un régime démocratique, d'expliquer les raisons pour lesquelles ils ne sont pas d'accord et s'opposent à ce qu'une autorisation d'emprunt soit accordée au gouvernement. Pour moi, le temps est venu de prendre les moyens nécessaires pour mettre fin à ce débat, de façon à ce que nous puissions continuer à travailler à la solution des problèmes économiques du Canada en adoptant d'autres lois.

• (1600)

LA MOTION D'AJOURNEMENT

[Français]

QUESTIONS À DÉBATTRE

Le président suppléant (M. Corbin): A l'ordre! En conformité de l'article 45 du Règlement, je dois faire connaître à la Chambre les questions qu'elle abordera à l'heure de l'ajournement ce soir, savoir: l'honorable député de Winnipeg-Assiniboine (M. McKenzie)—Le bilinguisme—a) Le programme spécial de recrutement de francophones pour le compte de la Fonction publique. b) L'incidence sur les Canadiens anglophones; l'honorable député de Erié (M. Fretz)—L'environnement—a) La pollution de la rivière Niagara—Le projet de la province d'Ontario. b) L'accès aux renseignements concernant la décharge dangereuse; l'honorable député de Skeena (M. Fulton)—Les droits des autochtones—Les répercussions possibles du projet de la Gulf Oil dans le nord du Yukon.

AFFAIRES COURANTES

[Traduction]

LES TRAVAUX DE LA CHAMBRE

ATTRIBUTION DE TEMPS À L'ÉTAPE DE LA 2^E LECTURE DU PROJET DE LOI C-143

La Chambre reprend l'étude de la motion de M. Cosgrove:

Que, relativement au projet de loi C-143, loi portant pouvoir d'emprunt supplémentaire, un jour de séance de plus soit attribué pour l'étape de la deuxième lecture; et

Que, quinze minutes avant l'expiration du temps prévu pour les affaires émanant du gouvernement au cours de cette séance, les délibérations soient interrompues, s'il y a lieu, aux fins de cet ordre et que, par la suite, toutes les motions nécessaires pour trancher la question à cette étape soient mises aux voix immédiatement et successivement, sans débat ni amendement.

M. Bill Domm (Peterborough): Monsieur le Président, nous nous opposons non seulement à ce qu'on limite le débat mais à l'imposition de la clôture sur un projet de loi aussi important tendant à permettre au gouvernement d'emprunter de l'argent sans nous donner les renseignements nécessaires pour porter un